

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
AU 31 DÉCEMBRE 2021



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR



# Merci

POUR LES JEUNES,  
POUR VOTRE INVESTISSEMENT,  
MERCİ À CHACUN ET À TOUS  
DE PARTICIPER  
À CE DEVOIR  
DE SOLIDARITÉ.

## 1. OBJET DE L'ASSOCIATION :

Description synthétique du projet associatif et activités de l'association.

Depuis janvier 2017, un collectif s'est mis en place dans les Côtes d'Armor pour accompagner des jeunes étrangers qui ne sont pas ou plus suivis par les institutions publiques et qui se sont retrouvés à la rue. Les jeunes sont accueillis dans plusieurs familles (en général, trois familles pour un jeune) qui les accompagnent dans la vie de tous les jours. Elles se relaient pour les héberger, assurer leur scolarisation, organiser leur accès à la santé, participer à leur intégration et veiller au respect de leurs droits. Certains des jeunes ne pouvant, pour diverses raisons (scolarité, manque de familles disponibles...) être dans des familles durant la semaine sont en internat au sein d'établissements scolaires. Des familles prennent alors le relais le week-end et durant les vacances. Certains peuvent également et temporairement être hébergés notamment dans des locations. De 6 jeunes accueillis au tout début 2017, c'est aujourd'hui plus de 50 jeunes qui sont accueillis, accompagnés et soutenus par les nombreuses familles d'accueil qui se sont relayées depuis le démarrage de l'action en 2017.

Les jeunes sont logés et nourris par les familles et sont intégrés à la vie des foyers. L'intégration est favorisée par les échanges nombreux et diversifiés entre les jeunes et les accueillants. Les jeunes appréhendent ainsi la culture, le fonctionnement et les règles du pays dans lequel ils sont. L'intégration dans les familles est aussi un levier qui permet aux jeunes non-francophones de parler le français. L'association donne aussi des cours de français et de remise à niveau dans différentes matières (histoire, géographie de notre pays).

Les jeunes sont accompagnés dans les démarches de santé, mentale et physique. Ils sont scolarisés dans les collèges et lycées. Certains se positionnent dans la voie de l'apprentissage (restauration, maçonnerie, peinture,.....).

L'association accompagne également les jeunes migrants dans leurs démarches d'obtention des documents nécessaires leur permettant de vivre et de s'intégrer sur le territoire français.

Les jeunes participent à la vie associative et sportive du territoire et découvrent la culture et les sports bretons. Outre les familles d'accueil, une cinquantaine de bénévoles apportent leur soutien sur les questions de culture, de loisir, de sport, de scolarisation ...

Les familles accueillantes participent massivement. Elles logent les jeunes, les nourrissent, les habillent, payent les loisirs, etc. Depuis la création du collectif, elles ont pris en charge toutes les dépenses, grâce à un pot commun. Les frais d'internat, de demi-pension, de déplacements (certains à Paris pour leur régularisation administrative), frais médicaux, assurances tous risques... restent lourds. Une aide financière est essentielle afin que l'accueil de ces jeunes puisse perdurer le temps nécessaire et que le retour à la rue soit évité.

## 2. PUBLIC CONCERNÉ PAR L'ACTION DE L'ASSOCIATION :

Si l'association vient en aide aux familles accueillantes, les bénéficiaires finaux sont les jeunes migrants entrés en France comme mineurs non accompagnés et qui, de ce fait, se retrouvent sans ressources, sans logement et sans parcours scolaire défini. Les familles les accueillent sans aucune distinction de sexe, d'origine ou de religion. Parmi les jeunes accueillis par les bénévoles, il y a des femmes et des hommes, des jeunes originaires de pays d'Afrique subsaharienne, du Maghreb ou d'Asie Centrale.

Il s'agit là de jeunes non suivis par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département :

- Les familles accueillent en effet les jeunes, qui n'ont pas été - ou ne sont plus - inclus à l'ASE, le temps que les informations permettant d'établir leur minorité soient précisées et validées. À la suite de quoi le jeune est, le cas échéant, orienté vers l'ASE.

- Certains sont jeunes majeurs pris en charge par CAJMA à la suite de leur accueil en tant que mineurs. Ils sont pris en charge le temps d'obtenir leur régularisation et leur indépendance financière.

## 3. ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

2 Rue de Brest – 22360 Languueux

## 4. CRÉATION DE L'ASSOCIATION :

La création a été déclarée au journal officiel de la République française le 4 mai 2018.

Elle est reconnue d'intérêt général depuis le 19 mars 2019.

Site Internet : [www.cajma22.fr](http://www.cajma22.fr) - Contact mail : [contact@cajma22.fr](mailto:contact@cajma22.fr)

## 5. COMPOSITION DU BUREAU :

Co-présidents : Claire de Baracé et Pierre Bron

Co-secrétaires : Isabelle Morisot, Hélène Castel, Hubert Pousset

Trésorier : Jean-Yves Lefeuvre

Co-trésoriers : Philippe Janowsky et Gilles Turbin

## 6. LES ADHÉRENTS :

L'association compte 280 adhérents répartis à plus de 80 % sur les Côtes d'Armor et essentiellement sur l'agglomération de Saint-Brieuc.

## 7. COÛT DE L'ADHÉSION :

Le montant de l'adhésion est fixée à 5 €.

## 8. MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION :

Le fonctionnement de l'association est basé sur le bénévolat.

L'association s'appuie essentiellement sur les familles qui accueillent et accompagnent les jeunes migrants.

Les administrateurs sont aussi fortement sollicités pour les actions au quotidien.

Cela représente entre 300 et 400 bénévoles. En dehors du temps d'accueil dans les familles, pour quelques personnes, l'activité assurée représente pour chacun un quasi temps plein.

## 9. LOCAUX DE L'ASSOCIATION :

L'association n'est ni propriétaire ni locataire de locaux.

Elle dispose de différentes salles mises à disposition par la mairie de Langueux (salle de l'Orangerie), dans l'immeuble Gwennili avec un local inter-associatif à Saint-Brieuc et par le musée de Saint-Brieuc.

## 10. FONCTIONNEMENT :

Il prend appui :

• **sur les bénévoles**, et notamment les membres du Conseil d'Administration qui pour quelques-uns d'entre eux sont sollicités quotidiennement. Par ailleurs, il faut noter :

- . 8 à 10 réunions de Bureau par an
- . 7 à 8 Conseils d'administration
- . Plusieurs commissions mises en place et qui se réunissent autant que nécessaire, pour certaines tous les 15 jours : Hébergement - Santé - Scolarité - Juridique - Culture/Loisirs – Jeunes ...
- . Beaucoup de séances de travail avec les administrateurs sur des sujets spécifiques
- . Des cours de français et de remise à niveau scolaire toutes les semaines
- . Un site Internet (cajma22.fr) qui présente l'association.
- . Un livret d'accueil qui permet de donner toutes les informations nécessaires à un accueil de qualité aux familles et qui favorise une cohérence d'ensemble.
- . Des chartes tripartites (jeune, famille, association) qui formalisent l'accueil d'un jeune.
- . Des rencontres régulières entre une psychologue et les familles le souhaitant visant à échanger sur l'accueil, l'interculturalité...

• **sur des partenaires institutionnels :**

- . musée de Saint-Brieuc
- . compagnie théâtrale « L'Artère »
- . Culture Zatous
- . Collectif intermigrants du 22
- . Fondation Abbé Pierre, Fondation de France, Fondation Équinoxe pour le projet « Gwennili »

## 11. COMMISSION SANTÉ :

En 2021, la pandémie ne s'est pas arrêtée mais nous avons pu, au fil du temps, reprendre des activités et même envisager de nouveaux projets.

La commission s'est étoffée avec l'accueil de deux nouveaux membres, Marion orthophoniste et Annie infirmière.

### VIE SEXUELLE ET AFFECTIVE

• Le 12 mars au RESIA, Marie-Jo et Jean-Michel ont découvert le jeu Câlin Malin.

Le jeu et l'humour permettent d'aborder certains sujets délicats (le respect dans les relations, l'homosexualité, les moyens contraceptifs,...). Les séances se font avec des cartes comme support et les jeunes peuvent être amenés à jouer des scénettes, des mimes, chanter, dessiner ...) pour des groupes au maximum de 12/14 jeunes.

Les séances ont eu lieu sur 2 sites : à Gwennili et au musée pour des groupes de 6 à 8 jeunes.

Deux séances de 2h sont proposées à chaque vacance scolaire. Les jeunes, en l'occurrence uniquement des garçons ont montré une bonne implication, une belle spontanéité et une belle ouverture sur des sujets qui touchent leur conviction, leur religion ... CAJMA a décidé d'acquiescer le jeu au vu de son succès et de l'adhésion des jeunes.

• La commande de préservatifs proposée à quelques associations du département par l'ARS est renouvelée à chaque semestre. Ils sont mis à disposition des jeunes au musée.

• La Soirée débat au Centre Hospitalier de Saint-Brieuc sur le thème « Maladies infectieuses et vaccinations » n'a pu être renouvelée en raison des mesures sanitaires. Nous espérons pouvoir reposer ce thème en 2022, peut-être sous une autre forme (petits groupes, café CAJMA ...)

### COVID SUITE ...

• Tous les jeunes ont leur passe vaccinal.

• Après 2 années de pandémie, l'organisation a été moins problématique en 2021. Les informations aux familles ont continué à être relayées par la newsletter.

Le point sur l'obtention des cartes d'AME et de CSS : Anne-Marie Michel reste notre interlocutrice privilégiée et nous informe sur les modalités d'obtention des cartes. Modalités qui changent très régulièrement. Elle essaye de mettre en place un partenariat avec la CPAM pour faciliter les démarches.

**Rencontre avec le CMPEA** (Consultations Médico-Psychologiques pour Enfants et Adolescents) de Saint-Brieuc / Lamballe en janvier 2021

Depuis septembre 2020, a été mis en place un nouveau dispositif de soins destiné aux 10-18 ans en souffrance psychique : l'Équipe Mobile Ados Saint-Brieuc / Lamballe (EMA).

À noter que l'assistante sociale de cette équipe pourrait peut-être nous aider dans certaines situations... En tous cas, il nous a été proposé de les contacter pour des interventions éventuelles ou simplement réfléchir ensemble à des situations un peu difficiles.

### **Les Groupes de parole familles**

Ont lieu tous les 2 à 3 mois ; les échanges avec les familles et Catherine Brassard, psychologue ont pu continuer via la plateforme Zoom pendant le confinement, et ont été relayés par Gérard Portier, psychothérapeute .

Un groupe de parole familles a eu lieu le 25/11. La commission est en réflexion car peu de personnes inscrites ...

Sans doute ce groupe fait-il un peu peur ? Est-ce l'abord de l'analyse de pratiques ou bien est-ce plus généralement le fait de parler de certaines difficultés dans l'accueil en parlant en son nom ? Nous avons toutefois décidé de garder cette possibilité ouverte une fois par trimestre tout en réfléchissant à d'autres abords / Un abord par thème peut être moins impliquant ?

Néanmoins nous sommes tous d'accord sur la place primordiale du référent comme détecteur d'éventuelles difficultés et pouvant suggérer cette forme d'aide.

### **Sondage Google Form sur « Besoins, difficultés des familles accueillantes »**

• 16 retours pour le moment, le lien sera mis de nouveau dans la newsletter.

Il ressort entre autre :

Avez-vous senti ou ressentez-vous le besoin d'échanger avec d'autres familles ?

14 oui (87.5%)                      2 non (12.5%)

• Les familles expriment un besoin d'échanger avec d'autres familles cependant elles sont très peu à participer aux «groupes de parole familles». À noter que les cafés CAJMA répondent aussi à ce besoin. D'où la proposition d'un thème. Celui de la confiance sera le prochain.

### **Conférence sur le thème de l'hospitalité**

Michel Agier, anthropologue, ethnologue, auteur de «L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité» Paris, Éditions du Seuil et animateur de la conférence «L'étranger est-il un hôte comme les autres ?» a été contacté par Marie-Jo, mais il ne sera malheureusement pas disponible.

Il nous a mis en relation avec Evangéline Masson-Diez qui, après avoir travaillé au sein du Secours Catholique auprès des populations des bidonvilles et des gens à la rue, est devenue chercheuse en sociologie, enseignante et formatrice de bénévoles.

• Elle a travaillé sur les familles hébergeuses de mineurs à Paris du point de vue des hébergeants : En quoi l'hospitalité privée peut-elle être une épreuve?

• Elle intervient auprès d'associations dont une à Avignon actuellement, qui assure de l'accueil en famille et présente des difficultés de fonctionnement.

Un atelier sera proposé notamment aux membres du CA et de la commission hébergement ainsi qu'une conférence grand public le soir au printemps 2022.

Poursuite des réunions de la commission santé : 21 janvier, 27 mai, 23 septembre et 9 décembre.

## 12. COMMISSION JURIDIQUE :

### Fonctionnement commission juridique

Au cours de de l'année 2021, la Commission a pu se réunir 19 fois, soit presque 2 fois par mois hors vacances scolaires.

La possibilité de tenir les réunions de la commission dans le local inter-associatif de l'immeuble Gwennili à partir de fin mars 2021, en a grandement facilité le fonctionnement, notamment avec les diverses mesures COVID19 en vigueur tout au long de cette année.

Le fonctionnement de la commission a continué comme en 2020. À chaque réunion, nous avons fait le point des requêtes à déposer, des jugements intervenus devant le Tribunal pour Enfants (TPE) de Saint-Brieuc, des dossiers pour lesquels un appel pouvait être envisagé et le suivi des appels mis en œuvre et autres procédures en cours (Tribunal Administratif notamment).

Entre 5 et 10 dossiers ont été examinés lors de chaque réunion.

Nous avons continué à travailler prioritairement sur les dossiers de jeunes en fonction de leur date de naissance afin de permettre un recours en reconnaissance de minorité le plus tôt possible avant leur 18 ans (ce qui aide aussi pour l'obtention ensuite d'un titre de séjour).

Des dossiers ont cependant dû être relancés auprès de familles pour certains jeunes exclus depuis plus d'un an (et avant l'âge de 15 ans) pour permettre un recours juste avant leur 18 ans, réduisant ainsi la durée possible de prise en charge ASE, et supprimant la possibilité de faire appel en cas de non-reconnaissance de minorité...).

Le nombre d'exclusions en 2021 a encore été très important, trop important!

CAJMA22 a pris en charge 20 jeunes au cours de l'année, dont 8 au mois de décembre et tout début janvier 2022, (dont 5 avaient été reconnus mineurs dans une autre département et confiés au CD 22).

Il convient de souligner qu'en 2019, le nombre de MNA confiés au CD 22 a été de 143, 16 ont été reconnus mineurs par le CD 22 et les 127 autres par un autre département et orientés au CD 22. En 2020, le nombre de MNA confiés au CD 22 a été de 94 dont 87 orientés par un autre département. En 2021, 101 MNA ont été confiés au CD 22 par décisions judiciaires (le rapport de la Mission Nationale MNA du Ministère de la Justice pour 2021 ne sera publié qu'en cours d'année 2022). Du 1er janvier 2022 au 07 février 2022, 12 MNA ont été confiés au CD 22 par décisions judiciaires.

### Démarches pour obtention Titres de séjour

Le nombre de jeunes pris en charge par CAJMA22 ayant atteint 18 ans a beaucoup augmenté en 2020 et 2021 (compte tenu du nombre de jeunes pris en charge entre 2017 et 2020).

Les démarches nécessaires pour essayer d'obtenir des titres de séjour: titre étudiant avec autorisation de travail pour la plupart, (permettant de signer un contrat d'apprentissage), ou titre salarié ont été plus nombreuses en 2021: constitution et envoi des dossiers à la Préfecture, suivi et rendez-vous au Service des étrangers, dossiers pour demande d'autorisation de travail, demande de renouvellement de titres ...

Le 27 janvier 2021, nous avons pu avoir un rendez-vous avec le Préfet (accompagné de la Secrétaire générale et le Directeur des libertés publiques de la préfecture) au cours duquel ont été abordées toutes les difficultés rencontrées pour l'obtention d'un titre de séjour.

Les échanges ont été directs et ouverts, sur les «blocages» constatés en 2020: fermeture du service des étrangers pour cause COVID, impossibilité d'avoir des rendez-vous, situations dans le service compliquées (effectifs, conditions de travail) et le préfet a fait état des mesures prises, notamment nouvelle organisation et augmentation des effectifs.

Pour permettre un traitement plus rapide des dossiers, il a indiqué avoir demandé au CD 22 d'anticiper jusqu'à 18 mois avant la majorité les démarches pour l'obtention des documents nécessaires à la demande de titre de séjour pour les jeunes à l'ASE (ce qui ne paraît pas encore être vraiment mis en place...).

Il a évoqué l'« Admission Exceptionnelle au Séjour», AES, pour les jeunes n'ayant pas été pris en charge par l'ASE, ou après leur 16 ans.

Application de la circulaire du 28/11/2012, dite circulaire Valls point 2, 2-1-3, (articles L.313-14, L.313-15 et L313-11 7° anciens du Ceseda, articles L.435-1, L435-3 et L423-23 du nouveau code).

Il a précisé qu'il ne donnerait pas automatiquement de titre de séjour, et qu'il n'y aurait pas de «régularisations» systématiques. Il a été confirmé que la possession d'un passeport n'était pas obligatoire (mais conseillée...), et qu'une carte consulaire suffisait pour la demande.

Cette rencontre a été plutôt positive, permettant en tout cas d'avoir un cadre clair pour les démarches «titres de séjour».

Au cours de l'année 2021, environ 25 jeunes ont pu obtenir des cartes de séjour, pour une

durée d'un an, étudiant ou salarié et aussi pour au moins un jeune une carte vie privée et vie familiale.

### **Activité judiciaire: Tribunal pour Enfants (TPE), Cour d'Appel de Rennes (CA), Tribunal administratif Rennes (TA)**

Les audiences devant le TPE ou la Cour d'Appel de Rennes, perturbées en 2020 par les confinements ont pu reprendre presque normalement en 2021.

Jugements intervenus en 2021 : 28.

- 17 devant Juge pour Enfant de Saint-Brieuc :
  - 7 refus d'ASE et 3 mainlevée placement ASE.
  - 6 placements ASE et 1 maintien placement ASE
- 10 devant Cour d'Appel de Rennes :
  - 3 Placements ASE
  - 5 refus ASE, 1 infirmation placement ASE
  - 2 Appels sans objet (jeunes devenus majeurs).
- 1 devant le TA de Rennes
  - 1 annulation d'OQTF et injonction au préfet de délivrer un récépissé de demande de titre de séjour.

### **Quelques commentaires**

Sur 17 jugements devant le TPE, nous avons obtenu une reconnaissance de minorité et placement ASE pour 7 jeunes (41 % des dossiers). Évolution positive (un tiers en 2020) mais encore insuffisante!

Devant la CA de Rennes, les résultats sont restés en deçà de ce que nous pouvions espérer compte tenu des dossiers présentés et des jurisprudences déjà existantes. En fin d'année 2021 (et début 2022 pour un dossier audienté en novembre 2021), deux jeunes ont été reconnus mineurs avec confirmation de placement pour un et décision de placement pour le second.

Dans le premier dossier, La CA a considéré que le jugement supplétif bénéficiait de la présomption d'authenticité édictée par l'article 47 du code civil, comme l'acte de naissance produit (mais sans examiner le rapport PAF afférent à l'acte de naissance en déclarant que le Jugement supplétif est le document socle de l'état civil de l'intéressé), et en précisant que la minorité était confortée par les attestations des familles CAJMA22

(d'où l'importance des attestations) et précisé qu'elle ne pouvait être remise en cause par l'évaluation réalisée par une seule éducatrice dont les considérations étaient bien trop subjectives dans un contexte de parcours migratoire traumatisant ponctué de souffrances avec perte de repères temporels.

Dans le deuxième dossier, la CA a considéré que le jugement supplétif et l'extrait d'acte de naissance produits, n'étant pas légalisés, ne pouvaient avoir valeur probante de la minorité. La Cour a ensuite considéré que la preuve de la minorité était rapportée par la production de l'évaluation réalisée par le DEMIE 75 Croix Rouge à Paris qui avait reconnu Ibrahima mineur, et par les proches d'Ibrahima (attestation CAJMA) qui viennent confirmer sa minorité. La Cour a écarté une note de l'éducatrice du CD 22 qui se livrait à une analyse des documents produits par le mineur et de son discours, en notant que cette note n'avait pas été établie par une équipe pluridisciplinaire, lui ôtant tout crédit à cette note.

Pour les jeunes qui sont exclus du CD et accueillis par CAJMA, il faut veiller pour ceux qui ont fait l'objet d'une OPP dans un autre département (fondée sur une évaluation les reconnaissant mineurs) à saisir le Juge des enfants rapidement sans forcément attendre les nouveaux «bons» papiers. La demande de la copie de la procédure de non-lieu à assistance éducative permet d'avoir l'ensemble des pièces de la procédure et notamment l'OPP et l'évaluation sociale (effectuée par une avocate). Mais en général, le jeune est en mesure de préciser s'il a été reconnu mineur dans un autre département et ensuite confié au CD 22.

• À noter qu'InfoMIE a publié sur son site, à la rubrique «Actualités jurisprudentielles», en janvier dernier l'arrêt de la Cour d'Appel de Rennes du 12/01/2022 évoqué ci-dessus ainsi qu'un arrêt du 26/10/2020 concernant également un jeune suivi par CAJMA22.

Devant le TA, une annulation d'OQTF a été obtenue et injonction au préfet de délivrer un récépissé de demande de titre de séjour pour un jeune suivi par CAJMA depuis juin 2018.

Il est important de souligner que les procédures «Obligation de Quitter le Territoire Français, OQTF» ont augmenté dans le département des Côtes d'Armor (mais c'est assez général ...) pour des jeunes ayant eu un problème les ayant conduits à être entendus par la police (pouvant être considéré comme «trouble à l'ordre public» pouvant motiver une OQTF) et/ou n'ayant pas de papiers réguliers, comme passeport reconnu faux par la PAF ou services de police ... Les jeunes maliens semblent être particulièrement «exposés».

Il faut donc rappeler aux jeunes qu'ils doivent éviter toute situation pouvant conduire à avoir à faire aux services de police et ne pas effectuer de démarches directement au pays, par exemple pour obtenir un passeport, une carte d'identité, qui ne peuvent être que des faux (puisque leurs empreintes ne peuvent être conformes...). Et si certains reconnaissent avoir fait cette démarche et obtenu un tel document leur demander de

surtout de ne pas l'utiliser et le remettre à la famille d'accueil, leur référent ou membre de CAJMA.

### **Relations avec le Conseil départemental**

Une rencontre du bureau de CAJMA a eu lieu en juillet 2021 avec la vice-présidente en charge des affaires sociales du CD 22 accompagnée du responsable du service MNA, sur des dossiers d'exclusion envisagée et/ou en cours, sur des procédures d'appel de placement ASE engagées par le CD 22, la non-scolarisation de jeunes pris en charge, etc.

Cette réunion n'a pas permis d'aborder les questions essentielles. Le directeur du service MNAFE a indiqué que « tous les jeunes étaient scolarisés », que sur les questions de santé des jeunes même ceux non pris en charge « tout était sous contrôle », pour les jeunes maliens l'absence de documents d'état civil ou identité faisait que « le CD 22 était obligé de les exclure » ... La vice-présidente a affirmé sa confiance et son soutien aux équipes du service MNA.

Pas de véritable dialogue engagé sur les questions essentielles. Une seule « avancée », l'engagement d'aucune fin de pris en charge en août ... Et la promesse d'avoir une réflexion sur un projet collectif, mais sans doute pas avant la fin de l'année 2021.

En octobre CAJMA22 a adressé un courrier au CD 22 rappelant les discussions de juillet et souhaitant un dialogue approfondi sur la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'accueil des MNA. Ont été soulignés les points que CAJMA22 considère comme essentiels dans cette perspective: accueil tenant compte de la situation des jeunes (parcours migratoire souvent traumatisant et épuisant); conditions d'accueil: sans hébergement en hôtel, couverture sociale, soins et vaccination, scolarisation, et ce dans des délais rapides.

Ont été également évoqués: en cas d'exclusion, remise de tous les documents concernant le jeune, en matière de santé, d'état civil, analyses PAF si documents contestés; les conditions de réintégration des jeunes sur décision de justice et appels du CD 22; la confiscation de documents d'identité ; et enfin la promesse non tenue sur l'absence d'exclusion pendant l'été et la transmission d'information sur des appels en cours ou non de la part du CD 22.

Fin novembre 2021, la vice-présidente a répondu comprenant « l'impatience de CAJMA » sur les questions évoquées, qu'elle envisageait la constitution d'une commission départementale avec l'ensemble des partenaires autour de l'accueil des jeunes et des familles étrangères, mais que ce ne serait possible qu'à partir de janvier/février 2022. Elle a aussi contesté « l'usage... délétère envers l'institution » (CD 22) que nous faisons du terme « exclusion ».

Un nouveau courrier a été adressé au CD 22 le 13/12/2021 concernant la non-scolarisation

de plusieurs jeunes pris en charge ASE et par le service MNAFE constatées encore au cours des précédentes semaines. Le 23/12/2021, le CD 22 répondait en listant les actions mises en œuvre par le service MNAFE (ateliers de mobilisation et d'apprentissage, démarches auprès du CIO pour évaluation scolaire et affectation en établissement scolaire), et souhaitant « travailler avec CAJMA dans un esprit constructif » avec proposition de « solliciter le service MNAFE lorsque des situations comme évoquée dans notre courrier se produisent ».

Les jours suivant, après un mél d'information au CD 22, un jeune a été accompagné par des représentants de CAJMA22 au service MNAFE pour que lui soit remis sa lettre d'exclusion et des échanges ont pu avoir lieu avec le responsable présent.

Au cours du mois de décembre et début janvier 2022, 8 jeunes ont été exclus du CD 22 (dont plusieurs au service MNAFE depuis plusieurs mois) et pris en charge par CAJMA22.

Courant janvier, la vice-présidente du CD 22 invitait l'association à une réunion prévue le 10/02/2022 entre le CD 22 et les associations du département intervenant pour les migrants, (MNA et familles), pour la mise en place de commissions de travail sur ce thème.

Par courrier du 16/01/2022, au nom de CAJMA22, les co-présidents sont intervenus à nouveau auprès du CD 22 soulignant encore l'absence d'accompagnement, de toute scolarisation, de suivi médical notamment pour ceux au service MNAFE depuis juin ou juillet 2021 et rappelaient la position de CAJMA22 déjà exprimée.

Dans la deuxième quinzaine de janvier le président du CD 22 et la vice-présidente ont proposé une entrevue aux co-présidents de CAJMA, le 1er février 2022. Cette réunion a permis des échanges sur toutes les questions déjà soulevées par l'association au cours des derniers mois. L'exécutif du CD 22 s'est déclaré d'accord pour en discuter dans le cadre des commissions qui devraient être mises en place après la réunion du 10/02/2022.

Nos co-présidents ont considéré que cette réunion avait été plutôt positive de part et d'autre.

### **Loi Protection des Enfants**

En juillet 2021, l'Assemblée Nationale adoptait en 1ère lecture le projet de loi Protection des Enfants avec notamment des dispositions visant à interdire l'hébergement des jeunes pris en charges par l'ASE en hôtel, ou l'interdiction de procéder à une nouvelle évaluation d'un jeune MNA reconnu mineur dans un autre département, ou la généralisation de mesures type contrat jeune majeur afin « d'éviter toute sortie sèche » des jeunes pris en charge par l'ASE à 18 ans.

Le Sénat a adopté cette loi le 15/12/2021, mais dans des termes différents. Le projet de loi a donc été soumis à une Commission Paritaire Mixte qui a adopté un texte commun aux deux assemblées le 11/01/2022. Ce nouveau projet de loi a été adopté par le Sénat le 20/01/2022 et par l'Assemblée Nationale le 25/01/2022.

La loi a été publiée au JORF le 08/02/2022, Loi n°2022-140 du 07/02/2022 relative à la Protection des Enfants.

Les articles qui nous concernent directement et qui vont nécessairement contraindre la CD 22 à revoir sa politique d'accueil des MNA sont:

- L'article 7: relatif à l'hébergement des mineurs, interdit en hôtel d'ici à 2024, et jusqu'à 2021, limité à 2 mois à titre exceptionnel dans des situations d'urgence ou pour assurer la mise à l'abri des mineurs.

- L'article 10: étend au jeune de 18 à 21 ans la possibilité de prise en charge « s'ils connaissent des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ».

- L'article 39 créé un nouvel article L221-2-5 du code de l'action sociale et des familles: «Le président du conseil départemental ne peut procéder à une nouvelle évaluation de la minorité et de l'état d'isolement du mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille lorsque ce dernier est orienté en application du troisième alinéa de l'article 375-5 du code civil ou lorsqu'il est confié à l'aide sociale à l'enfance en application du 3° de l'article 375-3 du même code».

## Divers

Les fiches pour le MALI, la GUINÉE, la CÔTE D'IVOIRE établies en 2019, en partie mises à jour en 2020, nécessitent une nouvelle mise à jour compte tenu des évolutions juridiques (textes et jurisprudences) et de celles des démarches à mettre en œuvre pour les demandes de documents d'état civil, demandes de cartes consulaires et passeports.

La fiche GUINÉE a été mise à jour en décembre 2021 et est disponible (référénts). En cours pour les deux autres fiches.

Comme depuis 2019, tout au long de l'année, nous avons essayé de répondre aux demandes de renseignements juridiques, (avis sur documents d'état civil avant envoi du pays d'origine en France, avis suite à observations PAF sur documents d'état civil, avis pour démarches pour titre de séjour, etc.) des familles, des jeunes, essentiellement par méls (y compris familles des associations « sœurs » Kengred, et/ou autres collectifs d'aides aux migrants du département).

## Conclusions – Perspectives 2022

Sur le plan judiciaire, nous espérons que les signes positifs notés en 2021, vont se confirmer (TPE Saint-Brieuc et CA Rennes) et que l'évolution constatée dans les démarches pour les demandes de titres de séjour à la préfecture va se poursuivre, malgré les échéances électorales et les «surenchères» en matière d'immigration et/ou les tensions entre la France et plusieurs pays subsahariens (Mali, Burkina Faso) ou la Guinée.

Compte tenu des relations qui ont pu être instaurées avec le CD 22 fin 2021 et en ce début d'année 2022, et aussi de la loi «Protection des Enfants» entrée en vigueur le 08/02/2022, nous espérons également pouvoir constater des évolutions dans la prise en charge des MNA, respectueuse des préconisations du «Guide de bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement des personnes se déclarant comme mineur(e)s et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille» de décembre 2019, rendant possibles des relations nouvelles avec le service MNAFE.

Mais rien n'est acquis et notre vigilance doit demeurer ainsi que notre volonté de faire que ces évolutions deviennent rapidement effectives.

Pour que cela permette aux jeunes d'espérer un avenir plus serein et conforte la raison d'être de CAJMA22 et tout le «travail» fait par tous ses membres, familles, bénévoles: accueillir, accompagner au mieux les jeunes, vers l'autonomie et une pleine intégration dans notre pays.

Jean-Claude BARBIER

*Responsable de la Commission Juridique CAJMA22*

### 13. COMMISSION SCOLARITÉ :

En 2021, comme les années passées, tous les jeunes soutenus par CAJMA22 ont été scolarisés et ceci, dans des délais très courts après leur prise en charge par l'association : une nouvelle fois, nous remercions le C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation), ainsi que tous les établissements scolaires et leurs enseignants, de leur travail et soutien auprès de nos jeunes.

À cette rentrée 2021, ce sont 47 jeunes « CAJMA » qui étaient scolarisés sur plus de 20 établissements, en internat ou demi-pension, en section MLDS, CAP, BEP, Bac Pro et BTS, 7 en apprentissage et 4 en attente d'autorisation d'apprentissage. De manière générale, ils ont choisi très majoritairement des formations pour des métiers dits «en tension».

La pandémie de COVID-19 a encore perturbé ponctuellement cette année scolaire, mais la mobilisation des familles accueillantes, des bénévoles du soutien scolaire et des membres de CAJMA22 a permis de maintenir une scolarisation et des recherches de stages efficaces.

Au niveau administratif, au printemps et à la rentrée scolaire, des bénévoles ont passé beaucoup de temps sur le suivi des dossiers d'inscription. Par ailleurs, de nombreuses demandes de bourses ont été déposées en 2020 et ont abouti pour 30 d'entre elles à des réponses favorables. De même, des demandes de Fonds Social Lycéen ont été acceptées. Ces fonds ont permis de couvrir en partie les frais d'internat et de demi-pension des jeunes.

L'accompagnement à l'orientation, s'est structuré cette année, grâce à des compétences en interne, et des formations de bénévoles ont eu lieu pour aider les jeunes dans leur réflexion (CV, préparation d'entretien...). De même, des contacts avec des entreprises sont en cours pour créer un réseau permettant de mettre en adéquation les demandes de nos jeunes et les besoins costarmoricaïns. Dans le même esprit, des visites d'entreprises sont mises en place pour faire découvrir à nos jeunes (et leurs familles accueillantes) les ressources du bassin briochin : une autre façon aussi de tisser des liens pour les futurs stages !

Les ateliers de soutien scolaire, qui existent depuis 2018, ont de nouveau fonctionné toute l'année, sans interruption, pendant et hors période scolaire, dans le respect des règles sanitaires. Depuis plus d'un an, ils ont lieu, grâce à la Mairie de Saint-Brieuc, au Musée d'Art et d'Histoire, du mardi au samedi de 10h à 12h, avec un soutien matériel et humain, sans faille, de son équipe dirigeante et d'animation.

Ces ateliers d'apprentissage (français et maths essentiellement) sont proposés aux jeunes CAJMA scolarisés en classe M.L.D.S. et en Lycée Professionnels (CAP, Bac Pro,...), mais

sont ouverts également aux jeunes du CD22 et aux jeunes adultes demandeurs d'asile (COALLIA). Les niveaux scolaires sont très variés, demandant aux bénévoles de répondre à des besoins allant de l'alphabétisation au soutien scolaire de bac professionnel.

En 2021, plus de 3000 heures de cours ont été assurés par près de 1000 présences de bénévoles (à raison de 2 h par atelier); 25 à 30 bénévoles, piliers indéfectibles, se sont ainsi relayés, malgré certaines périodes compliquées, liées au COVID, heureusement épaulés par de jeunes étudiants et stagiaires que nous remercions grandement pour leur engagement.

Au fil de l'année, de nouvelles activités complémentaires se sont imposées: cours d'informatique le samedi matin et séances de découverte du patrimoine breton au Musée (1 fois/mois); et plus ponctuellement, de la sexualité, de la justice, des langues, de la sécurité routière...

En outre, des activités spontanées d'alphabétisation auprès des jeunes pris en charge par le Conseil Départemental se sont tenues à Hillion, effectuées par des bénévoles.

REMISE DE DIPLÔMES 2021 :

CAP : 20

Bac Pro : 5

DELFP : 8

Brigitte GILLES

*Responsable de la commission scolarité*

## 14. COMMISSION HÉBERGEMENT :

La commission hébergement a été créée en mars 2021: elle est composée de 8 membres qui se sont réunis 6 fois en 2021.

Elle reçoit toutes les demandes d'accueil des membres du CA, des référents ou suite à l'exclusion de jeunes par le Conseil Départemental, les étudie en commission et les priorise en fonction des offres et des besoins. Elle en réfère au CA ou au bureau qui valide l'accueil des nouveaux à CAJMA.

La commission oriente vers les familles disponibles en fonction des besoins exprimés par le référent (complément d'un accueil déjà existant, indisponibilité temporaire d'une famille accueillante) ou des besoins d'un nouveau jeune.

Elle fait appel à la réserve «urgence» dans le cadre du groupe WhatsApp créé à cet effet en cas de besoin (jeune à la rue, indisponibilité d'une famille pérenne...), gère les retours et informe les référents ou accompagne les jeunes eux-mêmes vers les familles disponibles. Ce groupe WhatsApp a été sollicité 18 fois sur l'année 2021.

Elle prend contact et rencontre les nouvelles familles qui se proposent d'accueillir et y installe le jeune si son entrée à CAJMA est validée.

Elle initie la mise en route de sa scolarité, le suivi de sa santé et son suivi par la commission juridique en attendant la nomination d'un référent.

En 2021, 19 jeunes ont été accueillis à CAJMA, via la commission hébergement, 2 ont été repris par le CD suite au travail effectué par la commission juridique et leurs avocates et facilité par les référents. Seuls 2 jeunes n'ont pu être gardés au sein de CAJMA et 2 n'ont pas souhaité y entrer.

En recherche permanente de nouvelles familles d'accueil, la commission procède à la mise à jour du tableau «Proposition d'accueil temporaire» ou «Accueil pérenne», à disposition des membres du CA et de la commission.

Elle décide, en lien avec le CA, de l'entrée de jeunes majeurs dans l'appartement « Gwennili » mis à disposition par la ville et le CCAS de Saint-Brieuc, avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre : 6 jeunes devenus majeurs y ont été accueillis durant cette année 2021. CAJMA a reçu pour ce projet, une aide importante par la Fondation de France et la Fondation Équinoxe.

La commission, outre les 2 tableaux déjà évoqués, a créé des outils pour se faciliter la tâche :

- Un mémento de l'accueil d'un jeune
- Le process de la commission: son rôle, ses attributions, son fonctionnement ...
- Initié en 2021, elle finalisera en 2022, en lien avec eux, le vade-mecum des référents.

Le groupe WhatsApp s'est révélé être un outil très efficace au cours de l'année 2021, mais il demande sans cesse à être étoffé par de nouveaux membres. De même, nous avons sans cesse besoin de nouvelles familles pérennes et devons utiliser tous les moyens de communication à notre disposition pour trouver de nouvelles familles (Newsletter, courrier à l'adresse des familles ayant accueilli par le passé, Facebook, presse locale).

Nous comptons sur la reprise des Cafés CAJMA (une fois par mois à nouveau depuis décembre 2021) et avons initié l'écriture d'articles dans les journaux municipaux pour nous aider à cette tâche.

L'amélioration, tant espérée, de nos relations avec le CD, et notamment la planification des sorties pourraient aussi nous permettre de ne pas être sans cesse dans l'urgence.

Isabelle MORISOT

*Responsable de la commission hébergement*

## 15. FINANCE :

### BUDGET RÉEL 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60. Achats	7 801,60 €	70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	8 854,50 €
Achat matières et fournitures scolaires	2 510,35 €	Prestations de services	
Achats livres et CDs	4 131,90 €	Vente de livres et CD	8 854,50 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures entretien petit équipement			
Autres fournitures et divers	1 159,35 €		
61. Services extérieurs	13 392,77 €	74. Subventions d'exploitation	30 720,00 €
Administratif et divers	534,99 €	Etat : précisez le (s) ministère(s)	
Santé, COVID	573,30 €	Région	
Scolarité	1 438,20 €	Département	
Assurance	2 249,10 €	Communes de l'agglo et du département	5 720,00 €
Documents d'identité	8 597,18 €	Fondation de France	15 000,00 €
Divers		Fondation Equinoxe	10 000,00 €
62. Autres services extérieurs	11 092,08 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 868,00 €		
Publicité, publication		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions, transports	7 241,32 €	Fonds Européens	
Frais postaux et télécommunications	982,76 €	CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires, autres		Autres recettes (précisez)	
63. Impôts et taxes	0,00 €		
Impôts et taxe sur rémunération			
Autres impôts et taxes			

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
64. Charges de personnel	0,00 €		
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65. Autres charges de gestion courante	22 650,63 €	75. Autres produits de gestion courante	35 206,65 €
Nourriture Gwennili	15 209,29 €	Cotisations adhésions	1 365,00 €
Restauration	1 222,49 €	Dons	33 841,65 €
Demi-pensions	2 050,19 €		
Hébergement	933,60 €		
Internats	3 235,06 €		
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	3 753,16 €	77 Produits exceptionnels	5 448,90 €
68 Provision 2022	21 539,81 €	78 Reprises /amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	80 230,05 €	TOTAL DES PRODUITS	80 230,05 €
86 Emplois des contributions volontaires en nature (*)	271 925,00 €	79 Contribution volontaires en nature	271 925,00 €
TOTAL	352 155,81 €	TOTAL	352 155,81 €

(\*) Base Bénévoles : 50 jeunes x 365 jours x 14,90 € (base du Conseil Départemental) soit 271 925,00 €

## Commentaires

Le budget 2021 fait encore apparaître un solde largement positif, toutefois inférieur à celui de 2020, mais il est marqué par 2 apports essentiels, l'un bien visible la contribution de la Fondation de France de 15 000 € et de la Fondation Équinoxe de 10 000 €.

L'autre apport, bien qu'essentiel, n'apparaît pas car il est directement affecté aux jeunes, ce sont les bourses : des bourses avaient été attribuées au plus grand nombre; ainsi les dépenses liées à la scolarité (scolarité, internat, demi-pension) ont largement diminué dans ce budget.

Il faut aussi noter que les dons et adhésions ont baissé tout en se maintenant à un bon niveau; les subventions publiques ont également baissé mais à un niveau plutôt bas qui représente à peine 10% du budget ! Par contre la vente des livres et disques constitue un apport non négligeable.

En ce qui concerne les charges, 2 postes ont nettement progressé: frais pour l'obtention des documents d'identité et la prise en charge de l'alimentation et des besoins essentiels des jeunes hors famille, ce qui met en évidence la contribution essentielle des familles qui hébergent les jeunes .

Avec le maintien pour cette année de la dotation de la Fondation de France, le prochain budget peut être prévu à l'équilibre à condition que les dons et adhésions ne diminuent pas (c'est plutôt bien parti !), que l'on réduise le plus possible le nombre de jeunes directement pris en charge par CAJMA et que, en l'absence de bourses, chacun à son niveau contribue à l'obtention de fonds sociaux dans les lycées, ce qui permettra de diminuer l'impact de la nette augmentation des frais liés à la scolarité.

Dans tous les cas, notre réserve de trésorerie nous permettrait de pallier à un déficit, mais pour combien de temps?

Jean-Yves LEFEUVRE  
*Trésorier*

## CONCLUSION

L'année 2021 a été encore très riche en activité et en solidarité!

Alors que nous croyons avoir sollicité tous nos contacts pour l'hébergement et la vie de l'association, de nouvelles familles accueillantes se mobilisent sur l'ensemble du département !

De nombreux bénévoles apportent leur contribution, chacun avec ses compétences et ses disponibilités, que ce soit pour l'organisation de l'hébergement, le soutien scolaire, la santé, l'aide juridique ou les loisirs....

L'association s'est structurée en commissions, et les référents jouent un rôle essentiel de lien avec les jeunes et les familles accueillantes.

La commission juridique continue son travail de titan pour la reconnaissance de minorité des jeunes accueillis, et l'obtention de titres de séjour pour les jeunes majeurs.

Le projet « Gwennili » de mise à disposition d'un immeuble pour des familles en attente de régularisation, et 6 de nos jeunes devenus majeurs, a permis de relancer la dynamique inter-associative au sein du département.

Des liens ont également été créés avec des associations d'autres départements, et avec l'Observatoire de la migration de mineurs MIGRINTER (CNRS-Université de Poitiers) qui est venu nous rencontrer en juin, et avec qui nous entretenons des échanges très riches.

La diffusion du livre « D'une Rive à l'Autre » se poursuit via Helloasso, et dans les différentes librairies du département et de la région, et nous avons lancé cette année une 3ème édition de 200 livres, portant à 800 le nombre de livres vendus ou disponibles.

La rencontre avec le préfet en janvier 2021 a été positive, et beaucoup de jeunes ont obtenu un titre de séjour leur permettant de rentrer dans la vie active cette année.

Des démarches répétées ont été effectuées en direction du Conseil départemental depuis cet été, et une rencontre récente avec la mise en place de commissions nous laisse espérer une amélioration des conditions d'accueil des jeunes, et de collaboration avec notre association.

2022 démarre donc avec une belle énergie, au niveau local, régional et national, avec une forte volonté des collectifs et associations de se regrouper et de porter une « autre voix » en cette période préélectorale, sur la richesse et non la perte, à vivre cette solidarité.

Merci à tous !

Claire de Baracé et Pierre Bron, *co-présidents CAJMA22*



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR

2 rue de Brest, 22 360 Langueux  
contact@cajma22.fr

[www.cajma22.fr](http://www.cajma22.fr)

